AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARNE

S.M.A.V.A.S.
Bâtiment C.C.A.C. – Rue Renard
51800 SAINTE MENEHOULD
Tél : 03 26 60 37 15

Travaux d'entretien de l'Aisne amont 2017

Compte-rendu de la réunion de suivi de chantier du 23 novembre 2017.

Personnes conviées : Cf. Liste jointe

Objet de la réunion :

La réunion de ce jour a eu lieu au niveau de la commune de SOMMAISNE et avait pour but de vérifier les opérations de gestion de la végétation réalisées par l'entreprise Vitry Synergic retenue pour faire les travaux.

Observations dans le cadre du suivi:

1. Les opérations de gestion de la végétation ont débuté au niveau de la commune de SOMMAISNE. L'entreprise précise être arrivée au niveau du point n°110 à proximité du secteur du gué. Il est également rappelé que l'entreprise a connu une période de crue assez importante lors de la réalisation des opérations. Pour ces raisons, il est possible que certaines opérations aient pu être difficilement localisables.

2. Les personnes présentes n'ont pas fait de remarques concernant une mauvaise exécution des travaux. Le bois coupé a été laissé sur les parcelles concernées et mis en tas proprement.

3. Concernant les opérations situées des points n°1 aux points n°7 : les travaux ont été réalisés conformément aux relevés de travaux. Le technicien du SMAVAS a demandé à ce que soit retiré un arbre 15/25 qui touche la ligne téléphonique au pied amont du pont.

4. Concernant les opérations vérifiées des **points n° 8 à n°78** :

    a. Il est demandé à l'entreprise de retirer une ancienne traverse descendue dans le cours d'eau et qui formera certainement des embâcles importants. Cette opération est située au niveau du point n°18.

    b. Au niveau du point n°26, 2 palettes en bois, positionnées en travers du lit et faisant barrage, devaient être retirées. Il est demandé à l'entreprise de procéder au retrait de ces deux éléments.

    c. Au niveau du point 32, une succession de 2 petits embâcles issus de la crue s'est formée avec les matériaux composés de bouts de palettes et de traverses. Il est demandé à l'entreprise de retirer ces deux éléments qui n'apportent aucune diversité au cours d'eau sur ce linéaire.

    d. Au niveau du point 74, un gros saule 50/100 dépérissant et cassant, sera repris et mis en têtard afin de conserver son intérêt pour le milieu. Il est convenu que l'entreprise procédera à l'abattage de l'arbre et que le propriétaire de la parcelle tirera et récupérera les grumes.

    e. Aucune autre opération sur ce linéaire n'est à reprendre. Les travaux répondent aux objectifs de gestion demandés.

5. Concernant les opérations des **points n°79 à n°104** :

    Le technicien du SMAVAS, le chef de chantier et le technicien de la C.A.T.E.R. ont parcouru l'ensemble du secteur pour continuer la vérification des opérations :

a. Concernant les opérations vérifiées, 2 points particuliers ont été vus :

   i. Au niveau des points 84 et 88, un très gros saule penché en arc au-dessus de l'eau et faisant un pont de berge à berge a été sujet de discussions quant à son retrait ou sa conservation. Il a été décidé de demander à l'entreprise de procéder à la mise en têtard de l'arbre afin de le conserver. L'entreprise a précisé que cette opération sera très délicate et pendrait certainement une journée de travail.

   ii. Au niveau du point 100, un très gros embâcle a été localisé du fait de la pousse d'une cépée de saule importante dans le lit. Eu égard à l'effet de chute et à l'effet de bief que produit l'embâcle, qui casse ainsi toute la dynamique des écoulements et favorise l'envasement du lit, sans apporter aucune autre contrepartie environnementale, il a été décidé de retirer l'embâcle et une partie de l'arbre à l'origine de sa formation. Pour se faire, il est demandé à l'entreprise de couper 3 cépées de 25/50 et 3 cépées de 15/25 tout en conservant la souche de l'arbre penché en berge droite. De cette manière, la souche profitera à conserver de la diversité d'écoulement et des caches sans que les cépées ne créaient systématiquement un embâcle.

   iii. Concernant les autres opérations vues sur le linéaire, ces dernières ont été réalisées comme demandé dans les relevés de travaux.

<u>Décisions</u> :

- L'entreprise précise qu'elle interviendra sur le chantier jusqu'au 11 décembre et qu'elle sera absente certains après-midi, du fait de formations de son personnel. Dans ce cadre, elle précise également que concernant les opérations à reprendre, elle le fera les derniers jours du chantier.
- Pour le reste des opérations, les travaux sont conformes au cahier des charges.
- L'entreprise peut poursuivre les travaux.
- La prochaine réunion de suivi de chantier sera programmée le Jeudi de la semaine suivante. La réunion aura donc lieu le :

Le Jeudi 30 novembre, à 10h00,

<u>Au niveau du passage à gué, sur la commune de **VAUBECOURT**</u>

<u>(Voir plan de localisation)</u>

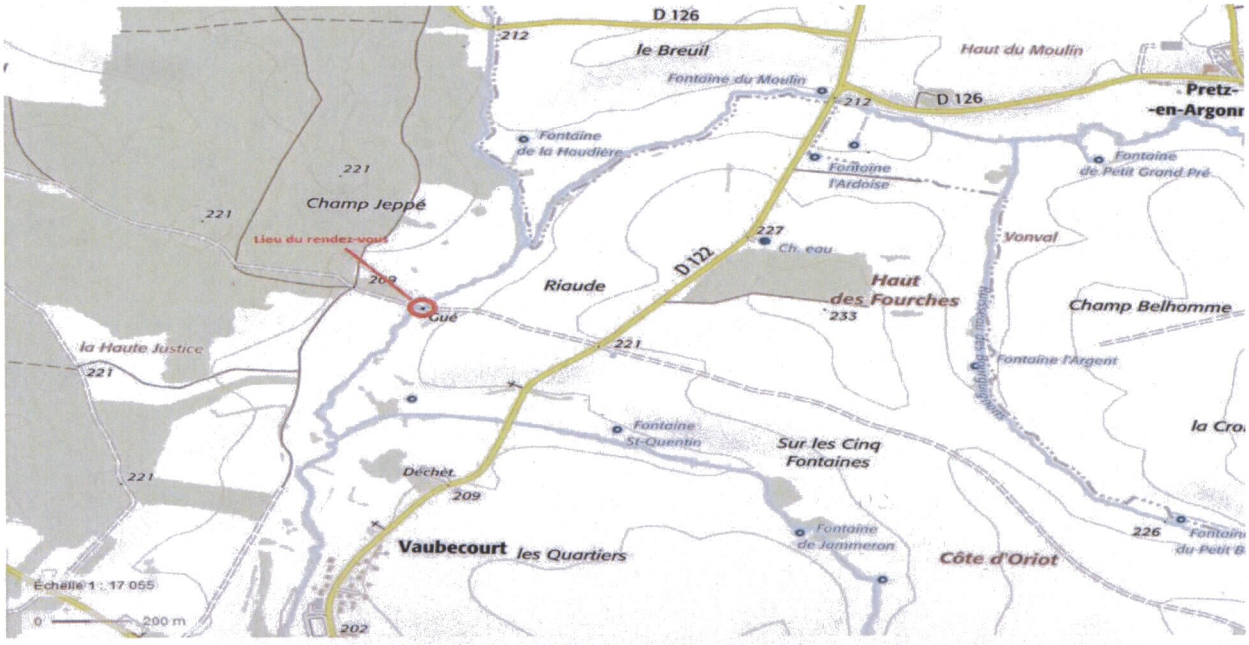

Les propriétaires riverains ainsi que toutes les personnes intéressées **peuvent participer à ces réunions publiques.**

Il est demandé :

- ***<u>Aux maires des communes</u> de bien vouloir afficher cette invitation sur le panneau d'affichage municipal, d'avertir les présidents des associations foncières présentes sur leur territoire et de les inviter à cette réunion, ainsi que les présidents d'associations locales de pêche.***

- ***<u>Aux délégués</u> d'avertir le plus grand nombre possible de riverains, de les inviter à la réunion d'information et aux réunions hebdomadaires de chantier.***

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le technicien de la CATER

<u>Emmanuel GODIN</u>

Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R) CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE Tél : 06.72.27.52.89 Fax.03.26.64.95.00 Emmanuel.godin@marne.chambagri.fr	**Entreprise VITRY SYNERGIC** 40 avenue Jean Jaurès 51300 VITRY LE FRANCOIS 06.10.81.12.64